

PROGRAMME

Le prélèvement à la source : Soyez prêts!

JEUDI 08 NOVEMBRE 2018
14-18h
CWTC de Jarry

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1er janvier 2019.

Ce prélèvement vise à adapter le recouvrement de l'impôt à la situation réelle de l'utilisateur (impôt contemporain des revenus, prise en compte des événements de vie), sans en modifier les règles de calcul.

Cette nouvelle obligation entraîne pour l'entreprise un certain nombre de questions techniques, telles que :

*Quelles sont les modalités de collecte et de reversement ?
Quelles sont les incidences des différents taux ? Quels sont les revenus pris en compte ? Quelles sont les obligations de l'employeur ? Comment sont gérées les réductions d'impôt (loi Pinel, défiscalisation, etc) ?*

Venez trouver toutes les réponses à vos interrogations et vous préparer dans les meilleures conditions, à travers les explications de nos experts.

14h00

Mot de bienvenue du Président de la CCI des Iles de Guadeloupe ou de son représentant

14h30

Présentation du dispositif par la DRFIP (Direction Régionale des Finances Publiques)

- À destination des employeurs : tout savoir sur le prélèvement à la source
Points techniques spécifiques (CDD, Intérim- IJSS, etc.)
- À destination des salariés

Débats

15h30

**Présentation de la DSN (Déclaration Sociale nominative)
et du TESE (Titre Emploi Service Entreprise) par l'Ordre des Experts-Comptables et la CGSS**

Débats

17h15

**La responsabilité du chef d'entreprise dans le PAS par l'Ordre des Avocats
Cas des crédits et réductions d'impôt**

Débats